

*A*lfortville

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**mardi 14 décembre 2021**

## **COMPTE-RENDU DE SEANCE**

*(article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)*



(VAL-DE-MARNE)

CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

**du mardi 14 décembre 2021**

Le mardi 14 décembre 2021, à 17 heures 30, Salle du Conseil

Le Conseil municipal d'Alfortville, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2021, s'est assemblé à huis clos en salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Luc CARVOUNAS.

### **Présents :**

M. Luc CARVOUNAS, M. Julien BOUDIN, M. Garo KHACHIKIAN (à partir du point n°2), Mme Fatima KHALLOUK, M. Serge FRANCESCHI, Mme Marie VINGRIEF, M. Etienne FILLOL, M. François VITSE, Mme Julie CORDESSE, M. Philippe CAR, Mme Deborah ZABOUNIAN, M. Michel OUAZANA (à partir du point n°4), Mme Khadija OUBOUMOUR, M. Saro MARDIRYAN (à partir du point n°2), Mme Catherine KERKAERT, M. Roger TISSEYRE, Mme Jacqueline LETOUZEY, Mme Dominique LAURET, Mme Marie KABAYAN, M. Jean-Pierre BOUYER, M. Emmanuel SEROT, M. Frederik KOSDIKIAN, M. Pierre UGHETTO, Mme Hamida ESSAIDI, Mme Armelle ROLLAND (à partir du point n°2), M. Mohamed CHIKOUCHE, M. Raphaël LEVÊQUE, Mme Louisa SOSSOU (à partir du point n°2), M. Elias GEOFFROY (à partir du point n°17), M. Grégoire VERNY (à partir du point n°10), M. Vincent MULIER (à partir du point n°7), M. Jonathan ROSENBLUM, Mme Yaëlle REYNAUD, Mme Armelle NAMY, M. François TRONCHE, Mme Lara BAKECH, Mme Eléonore DECLERCQ, M. Cédric TARTAUD-GINESTE (à partir du point n°25), Mme Aminata GOITA-FOFANA.

### **Procuration(s) :**

Mme France BERNICHI donne procuration à M. Elias GEOFFROY, Mme Catherine de RASILLY donne procuration à Mme Jacqueline LETOUZEY, Mme Geneviève CHARPANTIER donne procuration à Mme Marie VINGRIEF, Mme Faiza TAYEB-HAMMANI donne procuration à Mme Khadija OUBOUMOUR

**Secrétaire de séance :** M. Philippe CAR

**DEL2021\_141**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021**

Sur le rapport de M. Luc CARVOUNAS, Maire,

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2021.

**DEL2021\_142**

**CALENDRIER DES OUVERTURES DOMINICALES 2022**

Sur le rapport de M. Jean-Pierre BOUYER, Conseiller municipal délégué, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'émettre un avis favorable au calendrier des ouvertures dominicales 2022 suivant :

- 16, 23, 30 janvier et 6 février 2022 [soldes d'hiver]
- 26 juin, 3, 10 et 17 juillet 2022 [soldes d'été]
- 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022 [dimanches précédant Noël et le jour de l'an]

Et selon les branches d'activités suivantes :

- Commerce de détail en magasin non spécialisé [grande surface]
- Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé [petit magasin alimentaire spécialisé]
- Autres commerces de détail en magasin spécialisé [habillement, pharmacie, parfumerie, optique, ...]
- Autres services personnels [blanchisserie, coiffure, soins de beauté, entretien corporel, ...]

**Article 2** : de préciser que les dates des ouvertures dominicales seront définies par arrêté du Maire.

DEL2021\_143

**LABELLISATION FRANCE SERVICES - MAIRIE DE PROXIMITÉ  
CONVENTION ENTRE L'ETAT, LA COMMUNE D'ALFORTVILLE ET LES  
PARTENAIRES FRANCE SERVICES**

Sur le rapport de M. Julien BOUDIN, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'approuver les termes de la convention ci-annexée portant engagement des partenaires dans la structure France Services d'Alfortville entre la commune d'Alfortville, l'État et les partenaires France Services ;

**Article 2**: d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent ;

**Article 3**: d'inscrire au budget communal l'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes à la mise en œuvre de ce service de proximité.

DEL2021\_144

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA VILLE ET LE  
CCAS**

Sur le rapport de M. Etienne FILLLOL, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mutualisation de moyens ci-annexé entre la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS)

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

DEL2021\_145

**REPRISE DE LA COMPÉTENCE GÉOTHERMIE EN RÉGIE DIRECTE**

Sur le rapport de M. François VITSE, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : de prendre acte de la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 déterminée par arrêté préfectoral du 8 décembre 2021 quant à la dissolution effective du Syndicat Mixte Alfortvillais de Géothermie (SMAG), date à laquelle la Commune reprendra en régie directe la gestion du réseau de chaleur de géothermie.

**Article 2** : de prendre acte de l'existence des outils nécessaires à cette gestion via la création de la régie autonome dénommée Centrale alfortvillaise de géothermie lors d'un précédent conseil municipal.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le maire à signer les avenants de transfert concernant les différents contrats du SMAG, aussi bien ceux passés avec les fournisseurs que les abonnés.

**DEL2021\_146**

**DÉSIGNATION ET RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR DE LA RÉGIE DOTÉE DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE DÉNOMMÉE CENTRALE ALFORTVILLAISE DE GÉOTHERMIE**

Sur le rapport de M. François VITSE, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Pour : 36

Abstention(s) :2

M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

**Article 1** : d'approuver la désignation de Monsieur Jean-Christophe TISSIER en qualité de directeur à temps complet de la régie municipale « Centrale Alfortvillaise de Géothermie ».

**Article 2** : de préciser que cet emploi relève du droit public, et du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Le niveau de rémunération sera fixé par référence à la grille indiciaire de ce cadre d'emplois ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante

**Article 3** : de préciser la mise à disposition de tous les outils et équipements nécessaires à l'accomplissement des missions dudit directeur.

**Article 4** : de dire que la dépense inhérente à la rémunération dudit directeur sera imputée sur le budget communal de la Ville.

**DEL2021\_147**

**RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

Sur le rapport de M. Julien BOUDIN, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A la majorité

Pour : 30

Contre : 6

Mme KHALLOUK, Mme LAURET, M. UGHETTO, Mme NAMY, M. TRONCHE, Mme BAKECH

Abstention(s) :3

M. MULIER, M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

**Article 1** : d'approuver le règlement du temps de travail mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ci annexé.

**Article 2** : d'approuver les annexes relatives aux cycle de travail et aux autorisations spéciales d'absences.

### **DEL2021\_148**                      **RÈGLEMENT RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL**

Sur le rapport de M. Julien BOUDIN, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'approuver la mise en œuvre du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Article 2** : d'approuver le règlement relatif à la mise en œuvre du télétravail et ses annexes.

**Article 3** : d'inscrire les dépenses liées à l'indemnisation de cette modalité de travail au budget communal.

### **DEL2021\_149**                      **MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Sur le rapport de Mme Marie VINGRIEF, Adjointe au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Pour : 36

Abstention(s) :3

Mme NAMY, M. TRONCHE, Mme BAKECH

**Article 1** : de créer les postes suivants :

Filière Administrative		
Grades	Nombre d'emplois à créer	Nombre d'emplois actualisés
Attaché	1	34
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	9

Filière technique		
Grades	Nombre d'emplois à créer	Nombre d'emplois actualisés
Agent de maîtrise	8	40
Adjoint Technique territorial	4	178

Filière animation		
Grades	Nombre d'emplois à créer	Nombre d'emplois actualisés
Animateur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	4

Filière police municipale	
Cadre d'emplois	Nombre d'emplois à créer
Agent de police municipale	4

Filière médico-social		
Grades	Nombre d'emplois à créer	Nombre d'emplois actualisés
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	2
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1	5

**Article 2** : de créer au sein de de la direction de l'innovation et de la modernisation de l'action publique un poste de technicien support (cadres des techniciens territoriaux). Il devra détenir une expérience avérée dans le domaine du support informatique à distance et de proximité, assurer le support télécom.

**Article 3** : de préciser qu'à défaut de pouvoir être pourvu par voie statutaire, ces postes pourront l'être par voie contractuelle.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les actes afférents et de procéder au recrutement sur les emplois ouverts au tableau des effectifs.

**DEL2021\_150**

**CONVENTION D'ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Sur le rapport de M. Luc CARVOUNAS, Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A la majorité

Pour : 33

Contre : 4

M. VERNY, M. MULIER, M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

Abstention(s) :3

Mme KHALLOUK, Mme LAURET, Mme DECLERCQ

**Article 1** : d'approuver au 1 janvier 2022 l'adhésion de la collectivité au CNAS au titre du développement de l'action sociale en faveur du personnel communal suivant :

- Titulaires y compris agents détachés à la ville, stagiaires
- Contractuels bénéficiant d'un CDI
- Collaborateurs de cabinet
- Contractuels bénéficiant d'un CDD d'un an minimum à la date d'adhésion.

**Article 2** : d'approuver la convention ci-annexée à passer avec le CNAS et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**Article 3** : de verser au CNAS une cotisation évolutive, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction. Le mode de calcul de la cotisation est fixé comme suit: (nombre de bénéficiaires actifs) X (la cotisation par bénéficiaire actif).

**Article 4** : de préciser que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la Commune.

**DEL2021\_151**

**DÉSIGNATION D'UN ÉLU EN QUALITÉ DE DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT INSTITUTIONNEL DE LA COLLECTIVITÉ AU SEIN DU CNAS**

Sur le rapport de M. Julien BOUDIN, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A la majorité

Pour : 37  
Contre : 3  
M. MULIER, M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

**Article unique** : de désigner Mme Marie VINGRIEF, adjointe au Maire, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

**DEL2021\_152**                      **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AU CREA**

Sur le rapport de M. Julien BOUDIN, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1  
M. CAR

**Article 1** : d'approuver les termes de la convention de mise à disposition ci-annexée dans le cadre du renouvellement, à compter 1<sup>er</sup> février 2022, de la mise à disposition auprès du Centre de Rencontres et d'Expression Artistique (C.R.E.A) des emplois suivants :

<b>Nature de la Fonction</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps de travail hebdomadaire</b>
<b>Professeur de musique</b>	Assistant d'enseignement artistique	<b>20H00</b>
<b>Professeur d'Arts plastiques</b>	Assistant d'enseignement artistique	<b>8h30</b>
<b>Professeur de musique</b>	Assistant d'enseignement artistique	<b>20H00</b>
<b>Professeur de musique</b>	Assistant d'enseignement artistique	<b>12h00</b>
<b>Professeur de musique</b>	Assistant d'enseignement artistique	<b>4h30</b>
<b>Professeur d'Arts plastiques</b>	Assistant d'enseignement artistique	<b>12h00</b>
<b>Professeur de musique</b>	Assistant d'enseignement artistique	<b>7h30</b>
<b>Professeur de musique</b>	Assistant d'enseignement artistique	<b>5h00</b>
<b>Professeur de musique</b>	Assistant d'enseignement artistique	<b>9h00</b>

**Article 2 :** de préciser que la mise à disposition s'accompagne d'une mesure de remboursement annuel évalué à chaque fin d'exercice et incluant l'ensemble des rémunérations, indemnités, charges sociales, frais de professionnels et avantages en nature des agents mis à disposition.

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition ci annexée et les arrêtés correspondants aux présentes dispositions.

**Article 4 :** d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

DEL2021\_153

**RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DE 12 AGENTS RECENSEURS DU 3 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022**

Sur le rapport de Mme Marie VINGRIEF, Adjointe au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1 :** d'approuver le recrutement de 12 agents recenseurs chargés de la distribution et de la collecte des imprimés de recensement sur la période du lundi 3 janvier au lundi 28 février 2022.

**Article 2 :** de fixer la rémunération des agents recenseurs suivant la nature et le nombre des imprimés collectés, ainsi que l'accomplissement des opérations nécessaires au recensement comme suit :

Bordereau IRIS :	4 €
Feuille de logement	1,80 €
Feuille individuelle :	1,80€
Repérage de secteur	62 €
Formation :	31€ par séance

**Article 3 :** d'attribuer une prime versée en fonction de la qualité du travail accompli, dont le montant brut est fixé comme suit :

50 € pour la qualité de tenue du carnet de tournée ;

50 € pour la qualité du travail de collectes ;

50 € pour la qualité des opérations d'achèvement de collecte.

**Article 4 :** d'autoriser M. le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs suivant les présentes dispositions.

**Article 5 :** de préciser que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Sur le rapport de M. François VITSE, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Pour : 36

Abstention(s) :4

Mme NAMY, M. TRONCHE, Mme BAKECH, Mme DECLERCQ

**Article 1 :** de créer un budget annexe pour la gestion de la régie à autonomie financière de géothermie.

**Article 2 :** d'adopter le budget primitif de la régie de géothermie 2022 et ses annexes qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- une section de fonctionnement en équilibre ;
- Une section d'investissement en équilibre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES			
Chapitres	Nature	BP 2022	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 400 000,00 €	
012	CHARGES DE PERSONNEL	300 000,00 €	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 000,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150 000,00 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 872 000,00 €</b>	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	
042	OPERATION D'ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION	300 000,00 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>300 000,00 €</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>		<b>3 172 000,00 €</b>	

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES			
Chapitres	Nature	BP 2022	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00 €	
70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES	3 126 990,00 €	
75	AUTRES PDTS DE GESTION COURANTE	10,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 132 000,00 €</b>	
042	OPERATION D'ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION	40 000,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>40 000,00 €</b>	
<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>		<b>3 172 000,00 €</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES		
Chapitres	Nature	BP 2022
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	265 000,00 €
23	TRAVAUX EN COURS	10 000 000,00 €
Total des dépenses d'équipement		10 265 000,00 €
Total des recettes financières		0,00 €
Total RESTE A REALISER		0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 265 000,00 €</b>
040	OPERATION D'ODRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>40 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>		<b>10 305 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES TOUTES SECTIONS CONFONDUES</b>		<b>13 477 000,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT: RECETTES		
Chapitres	Nature	BP 2022
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	5 000,00 €
Total des recettes d'équipement		5 000,00 €
16	EMPRUNTS	10 000 000,00 €
Total des recettes financières		10 000 000,00 €
Total RESTE A REALISER		0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 005 000,00 €</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
040	OPERATION D'ODRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>300 000,00 €</b>
<b>D001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES CUMULEES</b>		<b>10 305 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES TOUTES SECTIONS CONFONDUES</b>		<b>13 477 000,00 €</b>

**Article 3 :** d'autoriser l'exécution des restes à réaliser 2021 du SMAG constatés au 31 décembre 2021 avant leur reprise au budget supplémentaire.

**Article 4 :** de reprendre dans les comptes du budget annexe le passif et l'actif du SMAG, comprenant le solde de trésorerie au 31 décembre 2021.

**Article 5 :** de rembourser au budget principal la dotation initiale de 5 000 euros dans les 5 ans, soit au plus tard au 31 décembre 2026 .

**Article 6 :** d'autoriser Monsieur le maire à opérer les régularisations budgétaires entre le budget principal et le budget annexe.

DEL2021\_155

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE CRÉDIT DE TRÉSORERIE PAR LE CCAS**

Sur le rapport de M. Julien BOUDIN, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article unique :** de donner un avis favorable à la demande du Centre Communal d'Action Sociale d'Alfortville et de souscrire, pour une durée d'un an, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 500 000 € (cinq cent mille euros) auprès d'un établissement bancaire.

**DEL2021\_156**

**AJUSTEMENT DE LA DOTATION AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE REDEVABLES**

Sur le rapport de M. Julien BOUDIN, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1 :** d'augmenter la provision pour créances de redevables de 150 000 euros, afin de constituer un solde de provision de 355 300 représentant 20 % des créances de redevables au 31 décembre 2020.

**Article 2 :** d'imputer la dépense au compte 6817 et la recette au compte 4912, les crédits budgétaires nécessaires ayant été votés au BP 2021.

**DEL2021\_157**

**BP 2021 VILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 (DM 3)**

Sur le rapport de M. Emmanuel SEROT, Conseiller municipal délégué, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article unique :** d'adopter la décision modificative n° 3 (DM 3) de l'exercice 2021 du budget Ville, laquelle s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Chapitres			Dépenses	Recettes
Chapitre	10	Dotations, fonds divers, réserves	5 700 €	700,00
Chapitre	18	Compte de liaison: affectation	-5 000,00 €	
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	-348 200,00 €	
Chapitre	23	Immobilisations en cours	530 503,11 €	182 303,11
<b>Total mouvements réels</b>			<b>183 003,11 €</b>	<b>183 003,11 €</b>
Chapitre	041	Opérations patrimoniales	2 988 797,90 €	2 988 797,90 €
<b>Total mouvements d'ordre</b>			<b>2 988 797,90 €</b>	<b>2 988 797,90 €</b>
<b>Total Section d'investissement</b>			<b>3 171 801,01 €</b>	<b>3 171 801,01 €</b>

DEL2021\_158

**BUDGET VILLE : OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS 2022**

Sur le rapport de M. Emmanuel SEROT, Conseiller municipal délégué, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article unique** : d'autoriser l'ouverture de crédits pour les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement adoptés au budget primitif et modifiés par l'adoption des décisions modificatives DM1,DM2 et DM3 constituant à ce jour le dernier budget exécutoire de l'exercice 2021, soit 3 527 323 euros répartis dans les chapitres budgétaires suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits votés BP + DM 2021 (hors reports)</i>	<i>Crédits 2022 ouverts par anticipation</i>
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 243 000 €	310 750 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 939 387 €	2 734 847 €
Chapitre 23	Travaux en cours	1 874 903 €	468 726 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financie	52 000 €	13 000 €
	<b>Total</b>	<b>14 109 290 €</b>	<b>3 527 323 €</b>

DEL2021\_159

**SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS):  
ACOMPTÉ SUR SUBVENTION 2022**

Sur le rapport de M. Etienne FILLLOL, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'approuver le versement de l'acompte sur subvention au titre de l'exercice 2022 au Centre Communal d'Action sociale, établissement public d'intérêt local, qui s'élève à 800 000 €.

**Article 2** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget 2022 de la Commune.

**DEL2021\_160**

**PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES SUR LA PÉRIODE 2022-2027**

Sur le rapport de M. Frederik KOSDIKIAN, Conseiller municipal délégué, au nom de la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Renouvellement urbain

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Pour : 39

Abstention(s) :3

M. MULIER, M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

**Article 1** : d'approuver le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2022-2027 porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs qui sera soumis à la labellisation de la commission mixte inondation.

**Article 2** : d'approuver la maîtrise d'ouvrage des actions proposées par la commune d'Alfortville dans le projet de dossier du PAPI, détaillée en annexe, et comprenant des cofinancements prévisionnels.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à apporter toute modification des actions permettant de répondre à d'éventuelles remarques de la Commission mixte inondation, sous réserve que ces modifications ne modifient pas la nature de ces actions et n'engagent pas de dépenses supplémentaires pour la commune d'Alfortville.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondant aux actions inscrites à ce programme.

**DEL2021\_161**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) - ANNÉE 2020**

Sur le rapport de M. Serge FRANCESCHI, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Renouvellement urbain

Le Conseil Municipal

Prend acte

**Article unique** : de la communication du contenu du rapport annuel d'activité du SIGEIF pour l'exercice 2020 ci-joint.

DEL2021\_162

**FLOTTE AUTOMOBILE MUNICIPALE: ACTUALISATION DU TABLEAU D'AFFECTION PAR DIRECTIONS ET SERVICES**

Sur le rapport de M. Serge FRANCESCHI, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Renouvellement urbain

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Pour : 39

Abstention(s) :3

M. MULIER, M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

**Article 1** : d'approuver la mise à jour de l'état récapitulatif des emplois pour l'affectation du véhicule de fonction, des véhicules de service avec ou sans remisage à domicile ;

**Article 2** : de prendre acte du règlement intérieur d'utilisation des véhicules ci annexé,

**Article 3** : d'autoriser à titre exceptionnel, à remiser le véhicule si nécessité de service, astreinte, contrainte horaire après autorisation de la Directrice générale des services suivant l'application du règlement intérieur d'utilisation des véhicules ;

**Article 4** : de rappeler que les attributions individuelles définissant les modalités et le périmètre d'utilisation des véhicules avec autorisation de remisage des véhicules de service ou les retraits de remisage font l'objet de la prise d'un arrêté du Maire.

**Article 5** : de rappeler la mise en œuvre de la mutualisation des véhicules de service du parc automobile avec l'affectation possible de véhicules du parc selon le besoin du service ou de la nature et de l'exercice des fonctions de l'agent avec un ordre de mission.

DEL2021\_163

**AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE, ENEDIS ET UPEC**

Sur le rapport de M. Serge FRANCESCHI, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Renouvellement urbain

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat ci-annexé entre la commune d'Alfortville, la société Enedis et l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC).

**Article 2** : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention de partenariat.

**Article 3** : d'inscrire les crédits au budget primitif de la ville 2022.

**DEL2021\_164**

**NOUVELLE DÉNOMINATION DE LA RUE PIERRE CURIE EN RUE PIERRE ET MARIE CURIE**

Sur le rapport de M. Serge FRANCESCHI, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Renouvellement urbain

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : de modifier la dénomination de la rue Pierre Curie en la renommant rue Pierre et Marie Curie ;

**Article 2** : de préciser que les crédits nécessaires à cette modification sont inscrits au budget de la Commune.

**DEL2021\_165**

**DÉNOMINATION DE L'ESPACE PUBLIC SITUÉ ENTRE LA RUE DE CHARENTON ET LE QUAI BLANQUI, EN "SQUARE MICHEL DERBOIS"**

Sur le rapport de M. Roger TISSEYRE, Conseiller municipal délégué, au nom de la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Renouvellement urbain

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : de nommer l'espace public situé entre la rue de Charenton et le quai Blanqui, en "Square Michel Derbois".

**Article 2** : de préciser que les crédits nécessaires à cette modification sont inscrits au budget de la Commune.

**DEL2021\_166**

**20 QUAI D'ALFORTVILLE - CESSION DU LOT 7**

Sur le rapport de M. Serge FRANCESCHI, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Renouvellement urbain

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à la cession des lots 7 et 5 de la copropriété sise 20 Quai d'Alfortville cadastrée section A numéro

20 à Madame Chaïma MANSOURI ou toute société constituée par cette dernière et qui s'y substituerait pour un montant de 190 000 € hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

**Article 2** : d'inscrire au budget l'ensemble des recettes et dépenses inhérentes à cette cession.

**DEL2021\_167**                      **54 RUE GIRODIT: ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION V N°93 PORTÉE PAR LE SAF94**

Sur le rapport de M. Serge FRANCESCHI, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Renouvellement urbain

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente, et tous les actes afférents, au profit du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée V 93 pour un montant de 342 812,37 €.

**Article 2** : d'approuver le compte de gestion faisant état d'une redevance de 871,12€ TTC.

**Article 3** : de préciser que la vente de la parcelle est soumise à la TVA à 20%.

**Article 4** : d'inscrire au budget 2022 l'ensemble des dépenses inhérentes à cette acquisition.

**DEL2021\_168**                      **152 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER: APPROBATION DES CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER AVEC LE SAF 94 ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LES SIGNER**

Sur le rapport de M. Serge FRANCESCHI, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Urbanisme, Habitat, Travaux, Renouvellement urbain

Le Conseil Municipal

Décide

A la majorité

Pour : 40

Contre : 3

M. MULIER, M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

**Article 1** : d'autoriser le M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de portage ci-annexées avec le SAF 94 portant sur l'acquisition amiable des murs d'une part et d'autre part, portant sur une indemnité d'éviction commerciale pour le bien sis 152 rue Paul Vaillant Couturier et 40 rue Louis Blanc cadastré section O n°1, pour un montant de 1 440 000€ pour les murs et 460 000€ HT d'éviction commerciale ainsi que tous les actes afférents.

**Article 2 :** de préciser que 10% de ces sommes, ainsi 144 000€ et 46 000 € HT seront dus au SAF 94 par la Commune dans le cadre de la signature des conventions de portage.

**Article 3 :** d'inscrire au budget l'ensemble des dépenses et recettes inhérentes à ce portage.

**DEL2021\_169**                      **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DE DIX FRESQUES MURALES SUR DES POSTES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

Sur le rapport de M. Philippe CAR, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Culture, Vie Associative, Politique de la ville, Sports, Jeunesse

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1 :** d'approuver les termes de la convention tripartite de partenariat ci-annexée entre la commune d'Alfortville, la société Enedis et le street artiste pour la réalisation de fresques murales sur 10 postes de distribution publique d'électricité Enedis.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention tripartite et tout document y afférent ;

**Article 3 :** d'inscrire au budget l'ensemble des recettes et dépenses inhérentes à ce partenariat.

**DEL2021\_170**                      **CONVENTION DEMOS AVEC LA CITÉ DE LA MUSIQUE-PHILHARMONIE DE PARIS**

Sur le rapport de M. Philippe CAR, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Culture, Vie Associative, Politique de la ville, Sports, Jeunesse

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1 :** d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la commune d'Alfortville et la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Article 3 :** d'approuver le versement d'une subvention annuelle selon le planning triennal suivant :

- Année 1 - un versement de 7000 € en 2021
- Année 2 - un versement en 2022 dont le montant sera défini par avenant (dans la limite de 7000 €)

- Année 3 - un versement en 2023 dont le montant sera défini par avenant (dans la limite de 7000 €)

**Article 4** : de préciser que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

**DEL2021\_171**                    **APPROBATION DE LA CONVENTION "ÉCOLE ÉGALITÉ DES CHANCES" ENTRE L'ASSOCIATION COMPAGNIE TBNTB ET LA COMMUNE.**

Sur le rapport de M. Philippe CAR, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Culture, Vie Associative, Politique de la ville, Sports, Jeunesse

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'approuver les termes de la convention d'objectifs ci-annexée entre la commune d'Alfortville et l'association Compagnie TBNTB.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**DEL2021\_172**                    **CONVENTIONS D'OBJECTIFS 2022 ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS PERCEVANT UNE SUBVENTION ANNUELLE ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 23 000 €**

Sur le rapport de M. Philippe CAR, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Culture, Vie Associative, Politique de la ville, Sports, Jeunesse

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Pour : 37

Abstention(s) :3

Mme NAMY, M. TRONCHE, Mme BAKECH

Ne prennent pas part au vote : 3

M. BOUDIN, Mme VINGRIEF, M. CAR

**Article 1** : d'approuver les conventions d'objectifs à passer avec les associations ci-dessous.

Secteur	Noms
Sports	Comité Sportif Alfortvillais
	USA Basketball
	Football Club Alfortville

	USA Handball
	USA Rugby
Culture	Artyard
	CREA
	Maison de la Culture Arménienne
	Théâtre Studio
Social	COS AEVA
	Le Tremplin
	SLIC
Petite Enfance	Copain Copine

**Article 2 :** d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs pour l'année 2022 entre la Commune et les associations ci-dessous percevant une subvention municipale annuelle égale ou supérieure à 23 000 €, conventions annexées à la présente délibération.

**DEL2021\_173                      SUBVENTION ASSOCIATIONS EN CONVENTION D'OBJECTIFS - ACOMPTE**  
**2022**

Sur le rapport de M. Philippe CAR, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Culture, Vie Associative, Politique de la ville, Sports, Jeunesse

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 3  
M. BOUDIN, Mme VINGRIEF, M. CAR

**Article 1 :** d'approuver le versement des acomptes sur subvention au titre de l'exercice 2022 aux associations précitées suivant le tableau ci-dessous :

<b>Association</b>	<b>Montant de l'acompte</b>
Artyard	31 000 €
CREA	117 500 €
Maison de la Culture Arménienne	63 250 €
Théâtre Studio	20 500 €
Crèche Copain-Copine	16 250 €
Le Tremplin	18 250 €

COS AEVA	13 750 €
SLIC	10 500 €
Comité Sportif Alfortvillais	14 175 €
USA Basketball	22 500 €
FCA Football	23 625 €
USA Handball	25 875 €
USA Rugby	10 000 €

**Article 2 :** de préciser que le versement de l'acompte de la subvention annuelle 2022 interviendra qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Article 3 :** de préciser que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2022 de la Commune.

**DEL2021\_174                    SARL THÉÂTRE DU CORPS-PIETRAGALLA-DEROUAULT - CONVENTION D'OBJECTIFS 2022**

Sur le rapport de M. Philippe CAR, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Culture, Vie Associative, Politique de la ville, Sports, Jeunesse

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Pour : 40

Abstention(s) :3

M. MULIER, M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

**Article 1 :** d'octroyer une subvention annuelle de 35 000€ à la la SARL Théâtre du Corps Pietragalla-Derrouault.

**Article 2 :** d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs avec la SARL Théâtre du Corps Pietragalla-Derrouault ci-annexée.

**Article 3 :** de préciser que les dépenses correspondante seront inscrites au budget 2022 de la Commune.

DEL2021\_175

**SARL THÉÂTRE DU CORPS-PIETRAGALLA-DEROUAULT - ACOMPTE SUR SUBVENTION 2022**

Sur le rapport de M. Philippe CAR, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Culture, Vie Associative, Politique de la ville, Sports, Jeunesse

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Pour : 40

Abstention(s) :3

M. MULIER, M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

**Article 1** : d'approuver le versement de l'acompte sur subvention d'un montant de 8 750 € au titre de l'exercice 2022 à la SARL Théâtre du Corps-Pietragalla-Derouault .

**Article 2** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget 2022 de la Commune.

DEL2021\_176

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS SPÉCIFIQUES LIÉS À LA POLITIQUE DE LA VILLE - DEUXIÈME DÉLÉGATION DE CRÉDITS**

Sur le rapport de M. Philippe CAR, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Culture, Vie Associative, Politique de la ville, Sports, Jeunesse

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'approuver le programme d'action suivant :

Structure	Intitulé	Déroulé	Montant
Association Culturelle Algérienne	Contrat local d'accompagnement à la scolarité	Année scolaire 2021-2022 5 groupes	1950 €
Compagnie des Parents	Contrat local d'accompagnement à la scolarité	Année scolaire 2021-2022 4 groupes	1560 €

**Article 2** : d'attribuer les subventions proposées.

**Article 3** : de préciser que les dépenses correspondante seront inscrites au budget 2022 de la Commune.

**DEL2021\_177**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE USA BASKET**

Sur le rapport de M. Garo KHACHIKIAN, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Culture, Vie Associative, Politique de la ville, Sports, Jeunesse

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1 :** d'attribuer à l'association USA Basket une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros.

**Article 2 :** de préciser que les dépenses sont inscrites au budget de la commune.

**DEL2021\_178**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE USA TENNIS**

Sur le rapport de M. Garo KHACHIKIAN, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Culture, Vie Associative, Politique de la ville, Sports, Jeunesse

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1 :** d'attribuer à l'association USA Tennis une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 euros.

**Article 2 :** de préciser que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

**DEL2021\_179**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE USA HANDBALL**

Sur le rapport de M. Garo KHACHIKIAN, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Culture, Vie Associative, Politique de la ville, Sports, Jeunesse

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1 :** d'attribuer à l'association USA Handball une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros

**Article 2 :** de préciser que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

DEL2021\_180

**CONVENTION DE FINANCEMENT DES ACTIONS EN PRÉVENTION ET EN PROMOTION DE LA SANTÉ (PPS) AU SEIN DES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ**

Sur le rapport de M. François VITSE, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Petite Enfance - Education - Solidarité - Santé

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1 :** d'approuver les termes de la convention de subventionnement ci-annexée au titre du fonds d'intervention régional dans le cadre du développement de projets en prévention et en promotion de la santé pour l'année 2021.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France.

**Article 3 :** de préciser que les recettes sont inscrites au budget de la Commune.

DEL2021\_181

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT 2021-2022 DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

Sur le rapport de M. François VITSE, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Petite Enfance - Education - Solidarité - Santé

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1 :** d'approuver les termes de la convention de subventionnement ci-annexée au titre du fonds d'intervention régional dans le cadre du programme de pilotage du Contrat Local de Santé ;

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

**Article 3 :** de préciser que les recettes sont inscrites au budget de la Commune.

DEL2021\_182

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE POUR L'ORGANISATION DE PERMANENCES DU DÉPARTEMENT À LA MAIRIE DE PROXIMITÉ**

Sur le rapport de M. Etienne FILLLOL, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Petite Enfance - Education - Solidarité - Santé

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée entre le département du Val-de-Marne, la commune d'Alfortville et le centre communal d'action sociale d'Alfortville relative à l'organisation de permanences du Département dans la Ville ;

**Article 2** : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent .

**DEL2021\_183**

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE / CCAS**

Sur le rapport de M. Julien BOUDIN, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'approuver la création d'un groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S, pour la mutualisation des achats mentionnés dans la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée.

**Article 2** : de prendre acte de la convention constitutive du groupement de commandes, coordonné par la Ville.

**Article 3** : d'autoriser le Maire à signer cette convention constitutive ci-annexée.

**DEL2021\_184**

**PROTOCOLE INDEMNITAIRE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 94 DANS LE CADRE DU MARCHÉ N°18-17 DU 2 AOÛT 2018 RELATIF À L'ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH), DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE L'ANIMATION DE LA PAUSE MÉRIDIANNE LOT 1 : ACCUEIL DES MATERNELLES ET LOT 2 : ACCUEIL DES ÉLÉMENTAIRES**

Sur le rapport de Mme Aminata GOITA-FOFANA, Conseillère municipale déléguée, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A la majorité

Pour : 37

Contre : 2

Mme DECLERCQ, M. TARTAUD-GINESTE

Abstention(s) :3

M. MULIER, M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

Ne prend pas part au vote : 1

Mme CORDESSE

**Article 1** : d'autoriser M.le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel ci-annexé avec l'association LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL-DE-MARNE portant règlement d'une indemnité à hauteur de 66 579,87 € à l'association LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL-DE-MARNE en réparation de son préjudice.

**Article 2** : de préciser que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

**DEL2021\_185**                    **AVENANT N°3 AU MARCHÉ N°17-20 RELATIF AUX PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN ET TRAVAUX DIVERS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES (R.P.A.), LOT 2 : ELECTRICITE**

Sur le rapport de M. Serge FRANCESCHI, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 ci-annexé au marché n° 17-20 pour les petits travaux d'entretien et travaux divers dans les bâtiments communaux et les résidences pour personnes âgées Lot 2 : Electricité ci-annexé.

**Article 2** : d'indiquer que le montant de l'avenant est fixé à 30 000 € HT. Le seuil maximum annuel du marché passe donc de 230 000 € HT à 260 000 € HT.

**Article 3** : d'inscrire les dépenses inhérentes au présent marchés public au budget communal 2021.

**DEL2021\_186**                    **ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX DIVERS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES (R.P.A.)**

Sur le rapport de M. Serge FRANCESCHI, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres pour « Travaux d'entretien, aménagement et travaux divers dans les bâtiments communaux et les Résidences pour Personnes Agées (R.P.A) ».

- Pour le lot 1: la société UTB, sise 59 avenue Gaston Roussel – 93 230 Romainville
- Pour le lot 2: la société BERCYTEL, sise 2-4 rue de la Darse – 94 600 Choisy le roi
- Pour le lot 3: la société COREBATI, sise 4a sentier des Grimpereaux – 94 490 Ormesson sur Marne
- Pour le lot 4: la société SCHNEIDER ET CIE, sise 3 rue Pasteur – 91 170 Viry Châtillon
- Pour le lot 5: la société MCP BAT, sise 8 rue Estienne d'Orve – 94 000 Créteil
- Pour le lot 6: la société FMD, sise 19/29 rue de Seine – 94 400 Vritry-sur-Seine
- Pour le lot 7: la société SLAT – 8 rue des Alouettes – 95 600 Eaubonne
- Pour le lot 8: la société ACERALU – 3 bis rue de l'Alma – 94 210 La Varenne Saint Hilaire
- Pour le lot 9: la société COREBATI, sise 4a sentier des Grimpereaux – 94 490 Ormesson sur Marne
- Pour le lot 10: la société SARMATES, sise 5 rue Nicephore Niepce – 91 420 Morangis
- Pour le lot 11: la société BSMG, sise 95 avenue Foch – 94 100 Saint-Maur
- Pour le lot 12: la société FERMETURE MORATIN, sise 22 avenue Gaston Roussel – 93 230 Romainville

**Article 2** : de déclarer que les accords-cadres comprendront un seuil minimum annuel de commandes et un seuil maximum annuel de :

LOT 1	Etanchéité / couverture	80 000€	320 000€
LOT 2	Electricité	120 000 €	480 000€
LOT 3	Maçonnerie – Carrelage – clôture/ portail	150 000€	600 000€
LOT 4	Plomberie- Chauffage	80 000 €	320 000€
LOT 5	Peinture/ revêtement des sols	150 000 €	600 000 €
LOT 6	Vitrierie - Miroiterie	10 000 €	40 000€
LOT 7	Faux-Plafond	200 000 €	800 000 €
LOT 8	Menuiserie aluminium	200 000 €	800 000 €
LOT 9	Menuiserie bois	30 000€	120 000 €
LOT10	Serrurerie Métallerie	80 000 €	320 000 €
LOT 11	Ventilation -aération	80 000€	320 000 €
LOT 12	Store et fermeture	75 000€	300 000€

**Article 3** : de préciser que chaque accord-cadre est conclu pour une période initiale de deux (2) ans à compter de sa date de notification. Il peut être reconduit tacitement une fois pour une période de deux (2) ans, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

**Article 4** : d'inscrire les dépenses inhérentes aux présents marchés publics aux budgets communaux 2021 et suivants.

DEL2021\_187

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°20-16 RELATIF AUX PRESTATIONS DE SÉCURITÉ, DE GARDIENNAGE ET PROTECTION INCENDIE POUR LES SITES DE LA VILLE D'ALFORTVILLE - LOT 2 : SURVEILLANCE ET SÉCURITÉ DES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LA VILLE**

Sur le rapport de Mme Deborah ZABOUNIAN, Adjointe au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 ci-annexé au marché n° 20-16 pour PRESTATIONS DE SECURITE, DE GARDIENNAGE ET PROTECTION INCENDIE POUR LES SITES DE LA VILLE D'ALFORTVILLE - LOT 2 : SURVEILLANCE ET SECURITE DES DIFFERENTES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA VILLE.

**Article 2** : d'indiquer que le montant du présent avenant s'élève à 120 000 € HT, représentant un taux d'augmentation à hauteur de 10 % du montant total du marché.

Le seuil maximum annuel du marché n°20-16 passe donc pour :

- Année 2020/2021 (soit jusqu'au 17 août 2021) de 60 000 € HT à 66 000 € HT.
- Année 2021/2022 (soit du 18 août 2021 au 17 août 2022) de 60 000 € HT à 78 000 € HT.

**Article 3** : d'inscrire les dépenses inhérentes au présent marché public aux budgets communaux 2021 et 2022.

DEL2021\_188

**AVENANT N°2 À LA CONCESSION RELATIVE À LA GESTION ET EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE D'ALFORTVILLE**

Sur le rapport de M. Garo KHACHIKIAN, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

**Article 1** : d'abroger la délibération DEL2021\_097A et d'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du centre aquatique d'Alfortville conclu avec la société VERT MARINE tel qu'annexé afin de préciser les conditions financières

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 tel qu'annexé.

**DEL2021\_189**

**INFORMATION DE LA LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Sur le rapport de M. Luc CARVOUNAS, Maire,

Le Conseil Municipal

Prend acte

**Article unique** : de la communication qui lui est faite de la présente liste de décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

**DEL2021\_190**

**VŒU RELATIF À LA SITUATION DES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS DE L'AGENCE CHRONOPOST D'ALFORTVILLE**

Sur le rapport de M. Etienne FILLOL, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Pour : 40

Abstention(s) :3

M. MULIER, M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

**Article 1** : d'émettre le vœu que :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne reçoive dans les meilleurs délais les protagonistes de cette lutte (syndicats, délégués, élus, etc.) pour en dénouer tous les aspects ;
- Des instructions soient données aux services de la Préfecture pour la régularisation massive des travailleurs qui participent activement à notre communauté nationale ;
- Des rendez-vous soient donnés à ceux dont le renouvellement de titre de séjour est enlisé dans un système administratif qui les condamne à la vie clandestine ;
- Une inspection sérieuse et loyale soit menée dans les meilleurs délais par l'unité du Val-de-Marne de la DREETS, afin d'objectiver le système organisé par les entreprises concernées et y mettre fin.

DEL2021\_191

VŒU RELATIF AU SOUTIEN DU MAIRE DE RIACE, DOMENICO DIT « MIMMO »  
LUCANO

Sur le rapport de M. François TRONCHE, Conseiller municipal

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Pour : 40

Abstention(s) :3

M. MULIER, M. ROSENBLUM, Mme REYNAUD

**Article 1** : de refuser la criminalisation de la solidarité.

**Article 2** : de saluer les actions de Domenico Lucano, se déclarer solidaire et lui apporter son soutien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h34.

Fait à Alfortville, le 20 DEC. 2021

Luc CARYOUNAS  
Maire

